

## Emploi du temps de Formation Musicale - année scolaire 2022/2023

L'atelier de soutien fait partie intégrante de la Formation Musicale, il doit être prévu dans l'emploi du temps de l'élève afin de pouvoir y assister à chaque fois que le professeur le demande. Voir  
fiche explicative IV - I° Cycle de Formation Musicale

Lundi - salle 1	
16h30-17h	atelier I/3a
17h00-18h00	<b>I/3a</b>
18h00-19h00	<b>I/4</b>
19h00-19h30	atelier I/4

Mardi - salle 1	
16h30-17h	atelier I/2a
17h00-18h00	<b>I/2a</b>
18h00-19h00	<b>I/3b</b>
19h00-19h30	atelier I/3b

Mercredi - salle 1	
13h00-13h30	atelier I/1b
13h30-14h30	<b>I/1b</b>
14h30-15h00	atelier I/2b
15h00-16h00	<b>I/2b</b>
18h00-19h00	<b>II/1a en s.1, et b à l'auditorium</b>

Jeudi - salles 1, 3 et 7			
<b>Cycle d'Orientation</b>			
Pour l'Orientation (CE1 - I/1aa et I/1bb), les groupes d'élèves ont FM en salle 1 et chant en salle 3			
	Salle 1		Salle 3
16h30-17h15	<b>I/1aa - FM</b>	16h30-17h15	<b>I/1ab - Chant</b>
17h15-18h00	<b>I/1ab - FM</b>	17h15-18h00	<b>I/1aa - Chant</b>
18h00-18h30	Ateliers instruments salles 4, 5, 6 et informatique		
18h30-19h30	<b>II/2a en salle 1 - b en salle 7</b>		

### Consignes sanitaires, au cas où (à revoir à la rentrée, selon décisions gouvernementales) :

Les élèves devront respecter la distanciation d'un mètre dans les couloirs et l'escalier, notamment lorsqu'ils attendent avant d'entrer dans une salle de cours

En cas de croisement dans les parties communes, la distanciation doit être respectée

Les élèves entrent un par un se lavent les mains au gel hydro alcoolique

Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans